

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Jeudi 12 avril 2018

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 12 avril 2018 à 20h00 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FOURGEAUD, Maire.

Date de la convocation : 5 avril 2018

Présents : Mesdames et Messieurs SUCHET. Michel MARTIN. TISNÉ-DESSUS.CORMAU. GONCALVES. GRAS. VINCENT. DESTRAIT. BOSSE. ROLLAND. DE ROSSI. SZERADSKI. CLERC. POINT. DENIS.

Absents et excusés : Monsieur Alain MARTIN qui donne pouvoir à Monsieur Michel MARTIN. Madame MATHURIN qui donne pouvoir à Madame DE ROSSI. Madame MEIZE qui donne pouvoir à Madame SUCHET. Madame TERRADE qui donne pouvoir à madame DENIS.

Absents : Madame MAZOIN. Madame SIMON. Monsieur HIVERT.

Le compte-rendu de réunion du conseil municipal du 5 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Madame VINCENT est désignée secrétaire de séance.

1. Budget primitif 2018 de la commune

Monsieur le Maire expose que le budget 2018 de la Commune a été construit dans de bonnes conditions puisque les dotations de l'Etat (DGF et DSR) ont globalement augmenté de 17 000 € et que les bases d'imposition de la taxe d'habitation ont augmenté de 2,9 % à Chasseneuil alors que le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives décidée par l'Etat est de 1,012 %.

Madame TISNÉ-DESSUS présente le projet de Budget Primitif 2018 examiné en commission des finances les 27 mars et 9 avril 2018 :

- Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 3 518 747,28 €
- Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 1 968 362,71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le Budget Primitif 2018 de la commune
- Précise que le Budget Primitif 2018 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017 au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017 et de la délibération d'affectation des résultats du 5 mars 2018.

2. Vote des taux d'imposition des taxes locales 2018

Les produits à taux constants pour l'année 2018 notifiés dans l'état 1259 sont les suivants :

	Base d'imposition prévisionnelle 2018	Taux d'imposition 2018	Produit assuré
Taxe d'Habitation	3 497 000 €	14,89 %	520 703 €
Taxe Foncière Bâtie	3 130 000 €	20,69 %	647 597 €
Taxe Foncière Non Bâtie	92 700 €	45,77 %	42 429 €
Contribution Foncière des Entreprises	696 000 €	19,30 %	134 328 €
		TOTAL	1 345 057 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de maintenir pour 2018 les taux d'imposition suivants :

Taxe d'Habitation	14,89 %
Taxe Foncière Bâtie	20,69 %
Taxe Foncière Non Bâtie	45,77 %
Contribution Foncière des Entreprises	19,30 %

3. Budget primitif 2018 du service de distribution de l'eau potable

Madame TISNÉ-DESSUS présente le projet de Budget Primitif 2018 du service de distribution de l'eau potable :

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 925 361,17 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 928 628,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le Budget Primitif du service de l'eau potable
- précise que le Budget Primitif du service de l'eau potable est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017 au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017 et de la délibération d'affectation des résultats du 5 mars 2018.

4. Budget primitif 2018 du service de l'assainissement collectif

Madame TISNÉ-DESSUS présente le projet de Budget Primitif 2018 du service de l'assainissement collectif.

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 359 043,26 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 2 996 890,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le Budget Primitif du service de l'assainissement collectif
- précise que le Budget Primitif du service de l'assainissement collectif est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017 au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017 et de la délibération d'affectation des résultats du 5 mars 2018.

5. Budget primitif 2018 de la régie des transports

Madame TISNÉ-DESSUS présente le projet de Budget Primitif 2018 de la régie des transports.

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 3 300,00 €

Pas de section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le Budget Primitif de la régie des transports
- précise que le Budget Primitif de la régie des transports est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017 au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017 et de la délibération d'affectation des résultats du 5 mars 2018.

6. Budget primitif 2018 du lotissement du « Hameau des Treilles »

Madame TISNÉ-DESSUS présente le projet de Budget Primitif 2018 du lotissement du « Hameau des Treilles »

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 605 000,00 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 1 648 316,34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le Budget Primitif du lotissement du « Hameau des Treilles »
- précise que le Budget Primitif du lotissement du « Hameau des Treilles » est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017 au vu des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017 et de la délibération d'affectation des résultats du 5 mars 2018.

7. Approbation des comptes de gestion du trésorier

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion 2017 et du Compte administratif de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Déclare que les comptes de gestion de la commune, du service de l'eau, du service de l'assainissement, de la régie des transports et du lotissement du Hameau des Treilles dressés pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent pas d'observations ni réserve de notre part.

8. Subventions aux associations et aux coopératives scolaires

Monsieur Jean-Marie GRAS présente les propositions de la commission des finances :

NOM ASSOCIATIONS	VOTE 2018	
	FONCTIONNEMENT	PROJET
ACAME	150 €	
ADMR	3 500 €	
AMADEA	300 €	
AMICALE DE LA CHASSE	150 €	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150 €	
APE PRIMAIRE	800 €	
APE COLLEGE		
AS COLLEGE	300 €	
FOYER COLLEGE		
AS LYCEE DES METIERS	300 €	
ACIAC	300 €	
BAD COMPAGNIE	350 €	
BANDA LOS CASSANOIALOS	1 600 €	
NUIT DES BANDAS CHASSENEUIL	500 €	
BASKET	400 €	
CALC	3 000 €	500 €
CAVALIERS DE LA BONNIEURE	300 €	500 €
CINEVEIL 16	150 €	
JOSECOUTUREPHINE	150 €	
CLUB TENNIS CHASSENEUIL	500 €	
CNTC	5 000 €	350 €
COMITE DES FETES	200 €	
ECA		
ETeC	12 000 €	
ELEVEURS DE CHEVAUX DE SANG DE LA CHARENTE		
FNATH	150 €	
FNCR	150 €	
FOYER CLUB DES AINES	150 €	
FRATERNITE LA TODEN	250 €	
CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	150 €	
HAUTES VALLEES CHARENTE QUEBEC	150 €	
JUDO	300 €	
KAWATHEBIDOUILLES	150 €	
LE TIGRE DU SUD		
LA BOULE JOYEUSE	150 €	
LA COLOMBE CHASSENEUILLAISE	150 €	
LA TRUITE CHASSENEUILLAISE	150 €	
LES AMIS DU FIL D'ARGENT	180 €	
ZEPA		
LES PIES QUI CHANTENT	150 €	

LA PALETTE DE LA BONNIEURE	150 €	
PAPYRUS	500 €	1 500 €
PASKADANSES	150 €	
PATCHWORK	150 €	
RANDO CLUB CHASSENEUIL	400 €	
RESTOS DU CŒUR	300 €	
SOULEVONS LA POUSSIÈRE	200 €	
TENNIS DE TABLE	300 €	
TIMBRES PASSION CHASSENEUIL		
USC FOOT	7 000 €	
TOUT PAR TERRE	150 €	2 000 €
CHASSENEUIL ANIMATIONS CYCLISTES		5 000 €
VIPC	150 €	

ÉCOLES PRIMAIRES

USEP	800 €
ANIMATION VTT	1 200 €
CLASSE DECOUVERTE – LA BOURBOULE	6 496 €
SEJOUR SAINT-LARY	3 276 €

ÉCOLE MATERNELLE

USEP	200 €
BCD	600 €
Affranchissement	100 €
Classe de neige	4 056 €

RASED

FRAIS PEDAGOGIQUES	469 €
--------------------	-------

AUTRES DEMANDES

ADAPEI	100 €
CROIX ROUGE	150 €
CAUE	110 €
CENTRE MEDICO-SCOLAIRE DE CHASSENEUIL	500 €
EPICERIE SOCIALE CONFOLENTAISE	150 €
SECOURS POPULAIRE	150 €
HOPITAL DES ENFANTS	100 €
MAIRES DE LA CHARENTE	1 240,98 €
PREVENTION ROUTIERE	335 €
TED 16	60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les subventions aux associations ci-dessus.

9. Achat d'une parcelle à l'Etat rue Bir Hakeim

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 septembre 2017, il avait été décidé d'acheter la parcelle cadastrée section D n° 1032 appartenant à l'Etat afin d'y implanter 1 poste de refoulement des eaux usées dans le cadre des travaux d'extension du réseau du village de « La Fuie ».

Le terrain a été déclassé du domaine public depuis et le service des Domaines demande par courrier du 28 mars 2018 à la commune si elle veut faire jouer son droit de priorité pour l'acquisition de ce bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de faire valoir le droit de priorité de la commune pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 1032 au prix de 200 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces utiles au dossier.

10. Avis du conseil municipal sur la création d'un site de loisirs route de la Peyrelle

Madame SUCHET et Monsieur GRAS qui a visité le site présentent le projet de parc accro branche et de paintball situé au « Taillis de la Fuie » sur les parcelles cadastrées section D n° 260, 265, 266, 268, 273, 274, 275, 814, 941, 944 et 946 d'une superficie de 35 962 m² desservies par la RD 27, route de Montemboeuf et la VC 10, route de la Peyrelle.

Le projet présenté par la société « ReandGo » représentée par Messieurs Renon et Godineau ne porte pas atteinte aux espaces naturels (bois, prairie, étang) qui seront, non seulement préservés, mais valorisés.

Cet aménagement sera un atout pour l'attractivité touristique et commerciale de la commune et sera créateur d'emplois.

- Vu l'exposé précédent,
- Vu l'article L 111-4, 4^{ème} alinéa du code de l'urbanisme,
- Considérant que le futur projet est dans l'intérêt de la commune, et qu'il ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et la sécurité publiques, et que cela n'entraîne pas un surcroit important de dépenses publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une dérogation auprès de Monsieur le Préfet de la Charente après avis de la Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers conformément à l'article L 142-5 du code de l'urbanisme.
- Décide de classer les parcelles ci-dessus en zone NL du futur PLU

Questions diverses et informations

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Michel BOUTANT, sénateur de la Charente concernant les dysfonctionnements du centre 15 – SAMU.
- Motion pour l'amélioration du fonctionnement du 15 en Charente Limousine
Vu la loi du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé et codifié à l'article L. 1110-8 du code de la santé publique :
« Le droit du malade au libre choix de son praticien et de son établissement de santé est un principe fondamental de la législation sanitaire. » ;
Considérant les complémentarités existantes entre l'hôpital de Confolens et les hôpitaux de Haute Vienne ;
Considérant la situation géographique de la Communauté de communes de Charente Limousine par rapport au CHU de Limoges et au centre hospitalier de Saint-Junien ;
Les élus de la Charente Limousine demandent que le centre 15 – SAMU de la Charente favorise une orientation des personnes prises en charge vers les établissements les plus proches en mesure de donner les soins nécessaires sans tenir compte des barrières géographiques départementales.
- Le bureau d'études ENERTEK a été retenu pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'une chaufferie bois qui desservira les écoles et la mairie.
- Suite à une réunion préparatoire de chantier, il a été décidé de confier la réalisation du permis de construire de la station d'épuration au cabinet d'architecture POIRIER-BORDAGE.

- Une visite de l'ancien CFA a eu lieu le 30 mars dernier en présence de Monsieur VIGNIER et des représentants de la Chambre des Métiers, mais suite aux différents litiges sur l'état du bâtiment entre les deux parties, la commune ne pourra peut-être pas acquérir les bâtiments en 2018.
- Monsieur le Maire informe que le 5 avril dernier, une visite des anciens établissements RONDINAUD a eu lieu avec une entreprise en présence de Monsieur BOUTY, Président de la communauté de communes Charente-Limousine, de Monsieur POINT, Vice-Président de la communauté de communes Charente-Limousine et de Madame MARTIN de la DREAL.
- Monsieur ROUSSET, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine a inauguré le 5 avril dernier l'éco-CFA-BTP.
- Madame GONCALVES rappelle les dates du repas des aînés le 15 avril et de Rue en Fête les 12 et 13 mai.
- Monsieur CORMAU informe que du 6 au 8 mai prochain, une délégation de SARREGUEMINES viendra à CHASSENEUIL et que du 29 juin au 1^{er} juillet, une délégation de CHASSENEUIL se rendra à SARREGUEMINES.
- Le Conseil municipal des jeunes se rendra à PARIS du 9 au 11 juillet 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.